

MAIRIE
DE
SAINT-ZACHARIE



1, cours Louis Blanc
83640 SAINT-ZACHARIE
Tél. 04.42.32.63.32

DECISION MUNICIPALE N° 026/10/2022

Le Maire de la Commune de Saint-Zacharie (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération municipale n° 04/06 en date du 1^{er} avril 2022 :

- Approuvant le versement d'une subvention exceptionnelle.
- Ouvrant un crédit de 9.800 € au compte 6748 (autres subventions exceptionnelles).
- Autorisant à procéder à l'utilisation de ce montant par décision modificative.

Considérant que l'Association « La Joie de Vivre » a contribué à l'organisation de la « Libération de Saint-Zacharie » du 22 août 2022 et notamment à la confection des costumes (proches de l'habillement porté en 1945), manifestation importante pour notre commune ;

DECIDE

Article 1 : De verser à l'Association « la Joie de Vivre », la somme de 400 €, afin de contribuer financièrement à leurs achats de fournitures.

Article 2 : Mme la Directrice des Affaires Générales est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat et à M. le Percepteur de Saint-Maximin.

Fait à Saint-Zacharie, le 4 octobre 2022

Le Maire,



Jean-Jacques COULOMB